

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V. 48 Vœu relatif au service "premium" des cinémas Gaumont-Pathé.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'à l'occasion de la modernisation de l'une de ses salles, le cinéma Pathé Wepler, place de Clichy, situé dans le 18^e arrondissement, a décidé de mettre en place un tarif "premium" depuis décembre ;

Considérant que la place "premium" peut atteindre 14,20 euros ;

Considérant que pour le tarif habituel, le spectateur n'a plus droit qu'à des places situées sous l'écran ou sur les côtés ;

Considérant qu'il s'agit par conséquent du retour d'une "première classe" disparue depuis plus de trente ans dans les salles françaises ;

Considérant que le cinéma est l'art démocratique par excellence et que 70 % des Français sont allés au cinéma en 2012 ;

Considérant que cette initiative, qui crée un "cinéma à deux vitesses", intervient dans un arrondissement profondément attaché à la mixité sociale ;

Considérant que le groupe Pathé-Gaumont annonce d'ores et déjà son intention de développer cette expérimentation, notamment à Beaugrenelle (15^e) ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, et des élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

- Que M. le Maire de Paris s'adresse à la Ministre de la Culture pour connaître les dispositions qu'elle compte prendre pour éviter ce type d'expérimentations.